



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25-06-2024

ID : 013-211301049-20240617-DEC2024_102-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2024-102

ACHAT VEHICULE RENAULT TRAFIC

Nomenclature ACTES : 3.1

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

-Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

Considérant **que l'échéance de la location gratuite du Renault Trafic Isotherme avec la société France Collectivités Invest est arrivée à terme le 29 avril 2024 ;**

Considérant **qu'au vu de la proposition de vente de France Collectivités Invest,**

DECIDE

ARTICLE 1 : d'acquérir à France Collectivités Invest allée des Informaticiens 06700 SAINT LAURENT DU VAR, le véhicule Renault Trafic Isotherme immatriculé FL-373-SD pour un montant de 12 083.33€ HT soit 14 500€ TTC

ARTICLE 2 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

ARTICLE 3 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 17 juin.2024



Le Maire,
Maxime MARCHAND